



ARRÊTÉ n° 2025-02-21/012
Portant réglementation de l'utilisation de l'Etang Communal
du mercredi 26 février 2025 au dimanche 2 mars 2025

Le Maire de la **Commune de CETON** (Orne),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'Amicale des Pêcheurs de l'Etang de Ceton,

CONSIDÉRANT qu'il convient de règlementer l'utilisation de l'Etang Communal du mercredi 26 février 2025 20h00 au dimanche 2 mars 2025 en vue du lâcher de truites des 1^{er} et 2 mars 2025,

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'Etang Communal sera fermé du mercredi 26 février 2025 20h00 au dimanche 2 mars 2025 (Réouverture le lundi 3 mars 2025 à 7h00)

Article 2 - Monsieur le Maire ainsi que tout agent de la force publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera publiée au lieu d'affichage habituel.

Fait à CETON, le 21 février 2025

Le Maire,



André BESNIER

Affiché le *24 février 2025*